



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

**Vingtième Comité permanent
du Comité régional de l'Europe**

Première session

Malte, 13 septembre 2012

EUR/RC62/SC(1)/REP
122231

26 novembre 2012

ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport

Introduction

1. Le vingtième Comité permanent du Comité régional de l’OMS pour l’Europe (CPCR) a tenu sa première session à l’hôtel Hilton de St Julian’s (Malte) le 13 septembre 2012, le dernier jour de la soixante-deuxième session du Comité régional. Le président sortant du dix-neuvième CPCR accueille les nouveaux membres de l’Autriche, de la Finlande, d’Israël et de la République de Moldova, et remercie la Norvège pour avoir accepté de servir de lien entre le Conseil exécutif et le CPCR durant l’année à venir.

Soixante-deuxième session du Comité régional : réflexions

2. Dans ses remarques liminaires, la directrice régionale reconnaît le rôle crucial joué par le CPCR lors de la préparation des sessions du Comité régional. Le président sortant estime que le Comité permanent et le secrétariat ont réussi à rendre la soixante-deuxième session du Comité régional attrayante pour les ministres, grâce à l’inscription d’un certain nombre de points particulièrement importants à l’ordre du jour. Les membres du CPCR considèrent que l’adoption, par le Comité régional, du cadre politique et de la stratégie Santé 2020 et des plans d’action sur la santé publique et le vieillissement en bonne santé en Europe représente une étape cruciale pour la Région européenne de l’OMS. La table ronde organisée en plénière a permis d’apporter une dimension politique, plutôt que technique, au débat. Les séances d’information technique, elles aussi, ont été utiles, bien qu’il faille probablement limiter leur nombre à l’avenir et examiner soigneusement leur programmation. Si la séance s’est également avérée d’une très grande utilité, elle a été trop brève pour tirer des conclusions sur l’importante question de la prévisibilité, de la flexibilité et de la durabilité du financement de l’OMS.

3. Un des avis exprimés est que les exposés des membres du Comité permanent font double emploi avec ceux présentés par le secrétariat. Par conséquent, si les membres du Comité permanent doivent continuer à présenter l’avis du CPCR sur des points spécifiques de l’ordre du jour, il importe que leurs déclarations soient toujours distribuées, avant la session du Comité régional et ce, pour permettre une consultation entre les membres du CPCR et parvenir à un consensus, et éviter tout chevauchement avec les exposés présentés par les membres du secrétariat.

4. Plusieurs membres du Comité permanent expriment leur préoccupation quant à la pratique suivie par les pays membres de l’Union européenne (UE) au cours de la soixante-deuxième session du Comité régional eu égard aux projets de résolution. En effet, des textes nouveaux ou fortement modifiés ont été rédigés et présentés à la dernière minute, souvent en séance plénière. Le CPCR a préparé les documents et les résolutions tout au long de l’année conjointement avec le secrétariat (des consultations ont été organisées avec plusieurs États membres, notamment dans le cadre d’une session ouverte du CPCR en mai), et cette pratique risque également de susciter un certain bipolarisme au sein du Comité régional. Le Comité permanent plaide donc en faveur de l’établissement de flux de communication claire entre le pays exerçant la présidence du Conseil de l’Union européenne, les membres du CPCR provenant de pays de l’UE et le secrétariat, et la mise en place d’un mécanisme de coordination approprié. La question sera examinée plus en détail à la prochaine session du CPCR, une fois que davantage de discussions exploratoires à ce sujet auront été engagées avec les États membres.

Dates et lieux des futures sessions du vingtième CPCR.

5. Le vingtième CPCR convient d’organiser les sessions suivantes :

- 26 et 27 novembre 2012 Sofia (Bulgarie)
- 18 et 19 mars 2013 Bureau régional de l’OMS pour l’Europe, Copenhague (Danemark)
- 18 et 19 mai 2013 Siège de l’OMS, Genève (Suisse)
- 15 septembre 2013 Cascais (Portugal)

Élection du bureau du vingtième CPCR

6. Le Comité permanent confirme que, en vertu de l'article 9 du règlement intérieur du CPCR, Mme Dessislava Dimitrova (Bulgarie), en sa qualité de vice-présidente exécutive de la soixante-deuxième session du Comité régional, devient de droit présidente du vingtième CPCR. Le docteur Ray Busuttil (Malte) est élu vice-président du vingtième CPCR.

Aperçu préliminaire de la soixantième-troisième session du Comité régional

7. Le CPCR procède à un examen préliminaire d'un « programme continu ou de roulement » (préparé par le secrétariat et régulièrement mis à jour) énonçant les thématiques qui seront passées en revue lors des futures sessions du Comité régional. Outre les points habituels inscrits à l'ordre du jour (rapport du CPCR ; questions soulevées par les résolutions et décisions de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil exécutif, dont la réforme de l'OMS ; élections et désignations, etc), la soixante-troisième session du Comité régional pourrait examiner un certain nombre de questions techniques, et recevoir plusieurs rapports d'avancement (abordés de préférence lors de l'allocation de la directrice régionale). Ces questions d'ordre technique devraient porter sur un plan d'action européen relatif à la santé mentale, un compte rendu du Conseil ministériel de l'environnement et de la santé et du Groupe de travail Environnement et santé, les échos de la deuxième Conférence d'Oslo organisée en avril 2012, la violence contre les enfants, la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac, et les buts et indicateurs de Santé 2020. Les participants à la session pourraient être aussi tenus informés des résultats de la huitième Conférence mondiale sur la promotion de la santé (Finlande, juin 2013). En outre, la gouvernance et la « désactivation » de résolutions, ainsi que l'utilisation du budget programme de l'Organisation comme outil de responsabilisation, seraient également inscrits à l'ordre du jour.

8. La directrice régionale informe le CPCR qu'un ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Comité régional sera présenté à la deuxième session du vingtième Comité permanent. Lors de l'élaboration de ce document, le secrétariat s'efforcera de trouver un équilibre entre, d'une part, l'établissement de rapports sur la mise en œuvre et, d'autre part, la présentation de stratégies en vue d'une action future.